

Légation de Suisse.
M. de J. J. J.

Paris le 8 Février 1871 soir

SUISSE.

106.

conf. en circulation

confidentiel 11 febr 71

Monsieur le Président et Messieurs

Pour compléter le télégramme que je Vous ai adressé de Versailles aujourd'hui à trois heures, je m'empresse d'ajouter quelques détails au sujet de la mission que Vous m'avez confiée auprès de MM. Favre et de Bismarck dans le but d'obtenir que, par une convention entre les belligérants, le corps d'armée de Bourbaki soit promptement rapatrié.

J'ai reçu hier à cinq heures l'office du Conseil Fédéral du 2 Février relatif à cette question, par l'entremise de M. Benzinger, ainsi que les autres lettres confiées au même courrier.

Immédiatement je me suis rendu au Ministère des Affaires Etrangères, et j'eus la chance de trouver M. Favre à son cabinet, ce qui est fort difficile à cause des nombreuses occupations de ce Ministre. Je lui exposai le but de ma démarche, en me conformant strictement au sens de votre office. Je n'ai donc pas besoin de reproduire cette partie de l'entretien. M. Jules Favre m'a répondu

Mex Conseil Fédéral Suisse
à Berne
1/47 (12)



qu'il prenait sur lui, sans consulter le Gouvernement, de m'assurer que je ne rencontrerais de la part de la France aucune difficulté au sujet d'une convention à conclure avec M. de Bismark pour faire rentrer sur territoire français l'armée de Bourbaki, contre les garanties d'usage.

Il alla même jusqu'à exprimer l'opinion que je ne rencontrerais pas une forte opposition auprès de M. de Bismark.

Je ne puis m'empêcher de lui répondre que j'avais des motifs de douter que je recevrais un accueil favorable de la part des autorités militaires allemandes.

M. Favre m'offrit de parler lui-même de la question à M. de Bismark, qu'il devait voir le lendemain à Versailles pour discuter différentes questions de détail soulevées par l'exécution de l'armistice.

Fort en le remerciant de son offre, je trouvai cependant plus convenable de faire une démarche personnelle au quartier-général, et cela d'autant plus que cela me paraissait devoir contribuer à accélérer une solution. En m'entendant préalablement sur les conditions d'un traité dont l'exécution dépendrait plus ou moins de la coopération des autorités suisses, j'ai cru agir dans le sens de vos instructions et faciliter la réalisation du but proposé.

M. Jules Favre a compris et approuvé mon observation & m'a prié de l'accompagner le lendemain à Versailles; un train spécial était préparé pour lui ce matin à onze heures, & M. Favre mit immédiatement à ma disposition un sauf-conduit diplomatique.

Arrivés à midi à Versailles, une voiture de M. de Bismark nous a conduits au petit hôtel occupé par ce dernier dans la rue de Provence.

Dès que nous fûmes annoncés, M. de Bismark est entré dans la salle d'attente. M. Jules Favre lui a exposé en quelques mots le but de ma visite. M. de Bismark est venu à moi, m'a serré la main en rappelant que nous nous étions vus pour la dernière fois lors de l'exposition universelle, et en m'invitant à déjeuner avec lui dans la salle voisine. Je l'ai remercié, & en ajoutant que j'avais déjà dîné avant de quitter Paris.

M. Favre s'est absenté pour quelques instants. J'ai pu m'entretenir pendant un quart d'heure avec le comte Hatzfeld, 1^{er} Secrétaire du Chancelier allemand. M. de Bismark rentra alors, et m'invita à monter avec lui dans son cabinet.

Après quelques mots d'introduction, je lui exposai dans le même sens qu'à M. Favre, les considérations qui peuvent être invoquées en faveur de votre demande.

Voici la réponse de M. de Bismarck, si non textuellement, au moins dans son esprit: -

" Je comprends les embarras que cet événement doit causer en Suisse, et si des considérations majeures ne m'en empêchaient, je n'aurais pas de motifs de contrarier le vœu que Vous venez de m'exprimer au nom de votre gouvernement.

" Je n'hésite pas à déclarer que la Suisse a rempli très loyalement ses obligations comme pays neutre pendant cette guerre. Mais, malgré ce fait, il nous est absolument impossible de donner les mains à la conclusion d'une convention avec la Prusse dont le but serait de faire rentrer sur territoire français le corps d'armée réfugié en Suisse, et dont le chiffre s'élèverait, d'après mes derniers renseignements, à 84 000 hommes environ. Nos motifs sont les suivants:

" Le gouvernement français n'est nullement en état de nous donner des garanties suffisantes que des

militaires de l'armée de Bourbaki, tant officiers que soldats, ne se laisseront pas entamer à participer de nouveau aux hostilités, s'ils sont rendus à la France. Nous avons des preuves, que des officiers français, par centaines, ne se gênent pas de prendre de nouveau les armes contre nous, malgré la parole donnée. Nous avons un nombre considérable de prisonniers français qui rentrent dans cette catégorie. Nous pourrions d'autant moins compter sur l'efficacité de pareilles assurances, que le Gouvernement Français a confié à des militaires qui avaient, à son su, manqué à leur parole, le commandement de nouvelles troupes, après que ces officiers avaient refusé à s'évader.

Plus le nombre des soldats à la charge du fisc français sera considérable à l'étranger, et plus vite passé, plus aussi il pourra se voir forcé d'accélérer la conclusion de la paix. Il est donc tout naturel que nous ne voulions pas renoncer à ce moyen efficace, lorsqu'il s'agit d'une armée aussi nombreuse que celle de Bourbaki réfugiée en Suisse. Au delà aussi la paix en Allemagne, & l'opinion publique nous ferait des reproches bien fondés si nous adhérons à une mesure qui retarderait la conclusion de la paix, plutôt qu'elle ne l'accélérerait. Votre Gouvernement lui-même ne pourra pas méconnaître

6

la justice des motifs qui dirigent notre ligne de conduite //

Bien que ces déclarations très positives ne
présentent guères de nature à lever de doute dans mon esprit
au sujet de l'issue de favorable de ma démarche, j'en ai pas
moins relevé les divers points favorables à votre manière de voir.
J'ai rappelé à M^r de Bismarck les charges énormes imposées
à la Suisse depuis le début de la guerre pour le maintien de
la neutralité.

J'ai relevé particulièrement la proportion beau-
coup plus grande du nombre de Français internés en Suisse
et en Allemagne, comparée à la population respective des
deux pays. Je lui ai dit que nous n'avions pas de places fortes
où l'on pût convenablement surveiller les prisonniers; que
la Suisse républicaine n'avait pas de police organisée sur
le pied de la police de l'ancien Empire français ou même
sur le pied de la police allemande. Il me paraissait que
la Suisse ayant rempli consciencieusement et loyalement ses devoirs
d'état neutre, comme M^r de Bismarck s'est plu à le reconnaître
lui-même, cette considération servit de nature à engager
les belligérants à faire cesser le plus tôt possible cette charge
onéreuse.

Mais toutes ces considérations devaient s'échouer contre une
 résolution qui était évidemment prise d'avance. Après être
 revenu sur les premiers arguments, M. de Bismarck ajoute :
 "Toutes choses ont leurs bons côtés. Les Suédois auront
 l'occasion de faire connaissance plus intime avec les Français ;
 nous avons pu la faire de puis longtemps déjà !"

Revenant sur le fond de la question, j'ai exprimé l'opinion
 que cette réponse ne devrait pas être comprise dans ce
 sens qu'aucune modification ne serait possible avant la
 conclusion de la paix. J'ai exprimé l'espoir que d'ici peu
 de temps, M. de Bismarck pourrait se décider à faire un
 meilleur accueil qu'aujourd'hui à la demande de mon
 gouvernement.

Le Chancelier me répondit qu'il ne croyait pas que
 le séjour des Troupes françaises internées en Suède durerait
 longtemps. Il est probable qu'un traité de paix soit conclu
 dans quinze jours environ, mais pour le moment, il n'y a pas
 de certitude sur ce point. Dans tous les cas, il faudra attendre
 la réunion de l'Assemblée nationale, se rendre compte de l'esprit
 dont cette Assemblée sera animée ; et si cet esprit paraissait
 de nature à nous assurer une paix prochaine et stable, ce

question qui nous occupe pourrait peut-être faire l'objet
d'un nouvel examen. Mais, l'état actuel des choses et
pour le moment, nous ne pouvons donner aucune parole
aucune assurance quelconque.

Je demandai à M. de Bismarck de m'au-
toriser à vous transmettre par le télégraphe de campagne
le résumé de notre entretien. En accédant à mon désir,
M. de Bismarck exprima le vœu que je ne fesse pas
mention, dans un télégramme ouvert, de ce qu'il m'avait
dit au sujet de la manière dont les officiers français tiennent
leur parole et de la conduite du gouvernement français
à l'égard de ces officiers. Il me pria de me borner à parler,
dans des termes vagues, du manque de garanties officielles, de
la part du gouvernement, de la défense nationale.

À l'hôtel des Réservoirs, où je me suis rendu
au sortir de la maison du Comte Bismarck, j'ai rédigé le
télégramme que vous recevrez probablement cette nuit, et
dans lequel j'ai tenu compte de ce qui m'avait été exprimé.
Je l'ai remis au secrétaire de M. de Bismarck, qui m'a
promis de vous le faire parvenir d'office. Pour plus de
sûreté, je vous transmets sous ce pli une copie de ce télégramme.

Et cinq heures, j'étais ~~à Paris~~ de retour à Paris avec M. Jules Favre. J'ai cru devoir Vous adresser immédiatement le présent rapport que je remettrai à un de nos compatriotes se rendant à Genève et quittant Paris demain matin.

En ce qui touche la question soulevée par votre offre faite également du 2 Février, et les conséquences pour la Suisse de l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Allemagne, je n'ai pas encore voulu en entretenir aujourd'hui d'une manière explicite M. Jules Favre, en raison de l'importance de cette question et surtout de difficultés qui s'y rattachent. J'ai cependant profité de notre voyage pour lui exposer les inconvénients & le préjudice que ces changements provoqueraient, non seulement pour Bâle, mais pour la Suisse entière; j'ai indiqué brièvement les motifs qui engagent la confiance à désirer vivement le maintien de l'état actuel des choses. J'ai ajouté que si, contre le vœu de la Suisse, l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne devait être acceptée par la France comme condition de la paix, certaines concessions en faveur de

la Suisse dans les environs de Bâle seraient extrêmement désirables pour les intérêts militaires de mon pays et pour les intérêts commerciaux des deux États.

M. Favre a immédiatement compris mes allusions et répondu que, quant à lui, il préférerait par des motifs très naturels, voir passer une partie de l'Alsace, adjoindre à la Suisse plutôt que de passer aux mains de l'Allemagne. Mais il pense que toute idée de cette nature ~~trouverait~~ rencontrerait de la part de la Suisse une opposition très-décidée.

Il m'a suffi pour le moment d'apprendre à connaître, ~~en~~ ~~particulier~~ l'impression première produite par cette idée sur le Ministre français des affaires étrangères. Dans tous les cas, avant d'entrer dans d'ulérieures explications sur cette grave question, il serait très-désirable que je pusse apprendre à connaître votre opinion et vos propositions d'une manière plus positive, plus explicite, plus nette, que ce ne me paraît être le cas dans votre lettre du 2 Février. Pour entamer des négociations sur une question aussi difficile, il est nécessaire de désigner ce qu'on demande, et il ne serait guère possible de rester dans des

termes aufr. vagues, par exemple sur l'étendue du ~~soit~~ ~~avant~~ ~~travaux~~
 n. Grenzbezirk soit en première ligne, soit comme concession éventuelle.
 D'après tout ce que j'ai pu apprendre, soit par
 M. Favre, soit par le Comte Solms, ancien chargé d'affaires de
 Prusse à Paris, il n'ai plus guères de doutes sur le fait
 que la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine sera
 une des conditions les plus positives du programme de l'Allemagne
 dans le projet de traité de paix.

sans retard
 J'attends donc de votre part des instructions
 ultérieures, avec un projet et des plans définis et déter-
 minés, en vous priant de m'indiquer ^{les motifs sur lesquels}
 mes démarches devraient être basées ^{d'une manière plus complète}.
 L'absence de propositions formelles m'a empêché d'aller plus
 loin dans la conversation confidentielle que j'ai eue à ce
 sujet avec M. Favre et d'aborder d'une manière quelconque
 de près ou de loin, la question de mon entretien avec
 M. de Bismarck déjà aujourd'hui. —

Si je n'ai pas réussi au gré de mes desirs
 sur l'objet principal de ma mission que j'avais entreprise
 aujourd'hui, vous vous convaincrez toutefois que j'ai apporté
 tout l'empressement possible à exécuter vos instructions.

En terminant j'ajoute que M. de Bismarck

Bundesrath vom 7. März 1871

s'est soigneusement abstenu de toute allusion au conflit avec le corps diplomatique au sujet du bombardement de Paris, et cela tout sans l'audience elle-même soit dans nos conversations particuliers avant & après l'audience.

Veuillez agréer, très honorés Messieurs, l'assurance de ma plus haute considération

Le Ministre de la Confédération Suisse

Wern

J'ai l'intention de m'entretenir encore une fois avec l'armée avant son départ pour Bordeaux sur la question qui se présente de manière délicate concernant l'annexion éventuelle de l'Alsace à l'Allemagne. Je ne suis pas sans inquiétude sur d'autres questions qu'elle pourrait manifester et il est d'autant plus nécessaire de me faire parvenir des instructions positives et d'indiquer clairement ce que je dois demander en votre nom. Il pourrait devenir nécessaire de me rendre à Bordeaux pour quelques jours pour les pure parler de cette importance. Est que vous m'y autorisez d'avance confidentiellement. Surtout restera-t-il grand les affaires courantes. P. S. Veuillez m'envoyer une copie de la convention signée entre le général Nergal et le commandant de Troupes françaises établies sur le territoire Suisse et une copie de l'arrangement conclu 1859 par le votre office.

Arrêté le 11 Mars 1871